



OFFRE DE RENTREE TURNER

Du 1^{er} septembre au 10 octobre 2017 inclus



TURNER : 2^{ÈME} OFFRE JEUNESSE PAYANTE SUR LES 4-14 ANS

CHAQUE MOIS **5,5 M** DE TÉLÉSPECTATEURS SE RETROUVENT DEVANT LES CHÂÎNES TURNER*



+20%

AUPRÈS DES 4-10 ANS



3^{ÈME}

CHAÎNE PAYANTE AUPRÈS
DES 4-14 ANS



1^{ÈRE}

CHAÎNE DEDIEE AUX GARÇONS

COMMUNIQUEZ AUTOUR DES CONTEXTES **JEUNESSE TURNER**
ET BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS COMMERCIALES EXCEPTIONNELLES !



Pour tout budget **additionnel** sur la période **du 1^{er} septembre au 10 octobre 2017 inclus**
versus le CA de Référence arrêté au 30 août 2017 sur la période

Bénéficiez de **20% gracieux** sur le budget additionnel à placer sur la période
du 1^{er} septembre au 10 octobre 2017 inclus

CONDITIONS COMMERCIALES ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OFFRE

- Période : du **1^{er} septembre au 10 octobre 2017 inclus**.
- Cette offre est ouverte à tous les annonceurs exceptés les annonceurs jeux-vidéos interdits aux moins de 12 ans, 16 ans, 18 ans, et aux opérateurs de jeux d'argent et de hasard au sens de la Délibération n° 2011-09 du 27 avril 2011 relative aux conditions de diffusion, par les services de télévision et de radio, des communications commerciales en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard légalement autorisé.
- La programmation est effectuée discrétionnairement par France Télévisions Publicité sous réserve des disponibilités du planning.
- Périmètre : espaces publicitaires des chaînes Turner Cartoon Network, Boomerang et Boing.
- Dans le cadre de la présente offre, le C.A. de Référence additionnel sera constaté par FTP sur la base du CA de Référence arrêté au 30 août 2017 concernant la période du 1^{er} septembre au 10 octobre inclus sur les écrans codifiés jeunesse des chaînes Boomerang, Boing et Cartoon Network.
- Programmation des gracieux : le volume d'espaces publicitaires gracieux ainsi alloué sera programmé par FTP sur la période du 1^{er} septembre au 10 octobre 2017 inclus. Il sera calculé sur la base du C.A de Référence additionnel de l'annonceur du 1^{er} septembre au 10 octobre inclus versus le C.A de Référence arrêté au 30 août 2017 sur la période.
- Pour tout annonceur souhaitant diffuser un message publicitaire dans les écrans des chaînes Turner Cartoon Network, Boomerang et Boing, il est à préciser que les messages publicitaires envisagés en vue d'une diffusion sur ces chaînes devront être conformes à la réglementation OFCOM. Tout message publicitaire, programmé autour des émissions jeunesse, faisant la promotion des produits dérivés d'œuvres d'animation et de fiction diffusées sur les chaînes Turner, devront faire l'objet d'une information de FTP par l'Annonceur aux fins de veiller au respect des contraintes de programmation.
- Cette offre est soumise aux Conditions Générales de Vente 2017 La facturation sera effectuée par France Télévisions Publicité conformément aux Conditions Générales de Vente 2017 accessibles sur le site <http://www.francetvpub.fr>.